



AMIS DU MUSEE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

« AMUSIX »

RAPPORT D'ACTIVITE

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIIN 2017

Rapport moral

L'association de la loi de 1901 dénommée « Amis du musée de l'Ecole polytechnique», en abréviation «AMUSIX», a été créée suite à une requête du Président de l'Ecole qui souhaitait valoriser ses riches collections patrimoniales et a décidé de libérer à cet effet le niveau zéro de la bibliothèque, qui fait environ 820 m² de surface utile.

Ce rapport concerne les 12 mois écoulés depuis l'assemblée constitutive de votre association qui s'est tenue le 29 juin 2016 à Palaiseau et a nommé le bureau pour 2 ans : moi-même président, Frank Pacard vice-président, Frédéric Brechenmacher trésorier, Alban Roquigny secrétaire.

Pendant cette période, toutes les mesures nécessaires pour réaliser l'objet de l'association ont été entreprises, notamment établissement d'un planning, demande des autorisations administratives, signature d'un contrat de muséographie, création d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique, établissement d'un budget, recherche de financements.

Planning

Après discussion avec toutes les parties prenantes, un calendrier exigeant mais réaliste a été fixé pour l'ouverture de l'espace muséal en mars prochain avec une première exposition temporaire consacrée à Monge dont ce sera le 200^{ème} anniversaire de la mort.

Le synopsis muséologique de l'exposition permanente figure en annexe.

Autorisations administratives

Amusix a passé le 13 mars 2017 deux conventions avec l'Ecole : une convention de mécénat, par laquelle l'X confie à Amusix le soin de financer l'opération et une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, par laquelle Amusix est habilitée à agir en maître d'ouvrage dans l'emprise même de l'Ecole.

Association de 1901 - W913007290 – SIREN 821 521 853 - <http://www.polytechnique.net/amusix>

Siège Ecole polytechnique, route de Saclay, 91128 Palaiseau Cedex - Courrier 8 rue Auber 75009 Paris

Amusix a ainsi déposé le 31 mars 2017 deux demandes de permis de construire, l'une pour aménager le futur espace muséal, l'autre pour construire de nouveaux espaces de stockage. Ces demandes sont en cours d'instruction et devraient aboutir à des permis en septembre au plus tard.

Contrat de muséographie

Après appel d'offres, un contrat a été signé le 31 janvier 2017 avec la société Altermuséo dirigée par Nadine Salabert afin de réaliser les études et de proposer les travaux nécessaires à la création d'un espace muséal qui devrait ouvrir en mars prochain et sera libéré en temps utile à cet effet. Altermuséo s'est adjoint une équipe de scénographes (Edith Clavel et Nadège Grosbois) et une architecte (Stéphanie Champ) avec lesquels des contrats ad hoc ont également été signés le 31 janvier. Un graphiste (Gérard Plénacoste) et un éclairagiste travaillent en outre sur le projet.

Comité de pilotage

Présidé par Hubert Lévy-Lambert, ce comité d'une vingtaine de membres¹ a commencé ses travaux dès juin 2016. Il se réunit mensuellement à Palaiseau pour préciser le projet, faire le point de son état d'avancement et prendre ou proposer les décisions utiles. Il a ainsi approuvé en février l'avant-projet sommaire (APS) et en avril l'avant-projet détaillé (APD). Le projet définitif doit lui être soumis fin juin pour permettre le lancement de la consultation des entreprises, le début des travaux étant prévu fin septembre.

Comité scientifique

Présidé par Frédéric Brechenmacher, ce comité d'une vingtaine de personnalités² issus du corps enseignant de l'X et de divers autres établissements scientifiques a été constitué en novembre et se réunit en tant que de besoin pour établir, en liaison avec l'équipe muséographique, la liste des thèmes à retenir, le cheminement à prévoir et les objets à présenter pour chaque thème. Son travail est particulièrement délicat compte tenu du grand nombre d'objets disponibles qu'il n'est naturellement pas possible d'exposer tous en même temps.

Rapport financier

Budget

Le budget de la création du Musix, y compris l'exposition inaugurale Monge, se monte à 1.744 K€ HT dont 849 K€ pour les travaux, 665 K€ pour la scénographie et 230 K€ d'honoraires, soit avec 338 K€ de TVA un total de 2.082 K€ TTC

Comptes 2016

Pendant l'exercice 2016, les recettes se sont montées à 125.400 € et les dépenses à 24.084 € dont 9.400 € de premiers acomptes versés à l'équipe muséographique, 94 € de frais bancaires et 14.500 € versés à Artcurial pour l'acquisition de 7 maquettes d'Arago offertes au Musix.

Au 31 décembre 2016, le solde en banque se montait à 101.316 € dont 24.816 € en compte à vue et 76.500 € en compte sur livret rémunéré.

¹ La liste des membres se trouve sur le site de l'association <http://www.polytechnique.net/amusix>

² Idem

Situation au 31 mai 2017

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2017, l'association a reçu 153 € et a versé 74.833 € à l'équipe muséographique et se retrouve au 31 mai avec un solde en banque de 26.636 € dont 1.407 € en compte à vue et 25.229 € en compte sur livret.

Perspectives

Compte tenu des dépenses ultérieures à prévoir pour boucler le budget prévisionnel, l'association doit décaisser environ 1,9 M€ d'ici à mars 2018 avec une nette accélération à l'automne avec le début des travaux. Ceux qui n'ont pas encore versé leur cotisation sont invités à le faire sans tarder.³ Ceux qui l'ont déjà fait peuvent changer de catégorie et/ou ajouter une contribution volontaire. Tous les versements à Amusix donnent droit à un reçu Cerfa permettant de déduire 66% de l'impôt sur le revenu (ou l'équivalent pour les sociétés). Des avantages particuliers sont consentis pour ceux qui s'engagent à faire des versements importants.

Cotisations

Nous vous proposons de fixer le montant des cotisations de 2018 au même niveau qu'actuellement, soit (*Membre actif : 50 € ; Donateur : 100 € ; Bienfaiteur : 300 € ; Mécène : 1000 € ; Membre d'honneur : libre*)

Commissaire aux comptes

Nous vous proposons de compléter les statuts pour permettre la nomination d'un commissaire aux comptes si le total des dons du public excède le seuil légal de 153.000 €.

Résolutions

Nous vous proposons d'approuver les résolutions ci-après :

Première résolution : comptes 2016

L'assemblée générale, ayant entendu le rapport du président sur l'exercice 2016, approuve le rapport moral et le rapport financier.

Deuxième résolution : cotisations

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations 2018 à : Membre actif : 50 € ; Donateur : 100 € ; Bienfaiteur : 300 € ; Mécène : 1000 € ; Membre d'honneur : libre

Troisième résolution : commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide d'ajouter l'alinéa suivant à la fin de l'article 8 des statuts :

³ Paiement en ligne sur <https://amusix.polytechnique.org//Accueil/Inscriptions>

« L'association désigne un commissaire aux comptes dès que le total des dons du public ouvrant droit à un avantage fiscal, au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés, dépasse le seuil de 153 000 euros au cours d'une année. Le commissaire aux comptes est désigné par le bureau pour une durée de 4 ans avant la clôture de l'exercice au cours duquel ce seuil est atteint. »

Le Président

Hubert Lévy-Lambert